

Contact alimentaire: la bibliothèque thématique

Recherche par mots-clés

Recherche le mot: *Liste des mots-clés*

Catégorie : Etiquetage–Traçabilité

Titre	Type	Date
<u>Arrêté du 28 janvier 1983 relatif à la détermination du symbole pouvant accompagner les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons alimentaires</u>	Article	22/06–2004
<u>Arrêté du 28 janvier 1983 relatif à la détermination du symbole pouvant accompagner les matériaux et objets qui ne doivent pas entrer en contact avec des denrées, produits et boissons alimentaires</u>	Article	22/06–2004
<u>Directive n° 2000/13/CE du 20 mars 2000 relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard (en français et en anglais)</u>	Article	21/10–2005
<u>Directive n° 80/590/CEE du 9 juin 1980 relative à la détermination du symbole pouvant accompagner les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (en français et en anglais)</u>	Article	21/06–2004
<u>Directive n°2001/101/CE du 26 novembre 2001 relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard (en anglais et en français)</u>	Article	21/10–2005
<u>Directive n°89/396/CEE du 14 juin 1989 relative aux mentions ou marques permettant d'identifier le lot auquel appartient une denrée alimentaire (en français et en anglais)</u>	Article	21/10–2005
<u>Industrial guidelines on traceability of materials and articles for food contact</u>	Article	13/06–2006
<u>Note de service DGAL/SDRRCC/SDSSA/N2005–8205</u>	Article	20/10–2005
<u>Orientations pour la mise en oeuvre des articles n° 11, 12, 16, 17, 18, 19 et 20 du règlement CE 178/2002</u>	Article	20/10–2005
<u>Règlement (CE) N° 1935/2004 du parlement européen et du conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (en français et en anglais)</u>	Article	24/01–2005